

COMPRENDRE VOS OPTIONS D'ASSURANCE

Une fois que vous avez convenu d'un plan de traitement avec votre fournisseur de soins de santé, pensez à la couverture des coûts associés à votre traitement. Selon des facteurs comme l'âge, le lieu de résidence ou le lieu de travail, une personne pourrait être couverte par le régime d'assurance soit provincial ou territorial, soit fédéral. Un régime privé d'assurance collective ou un régime d'assurance maladie individuel ou familial peuvent constituer d'autres sources de financement.



RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE PUBLIC (assurance maladie)

Au Canada, le régime d'assurance maladie universel subventionné par l'État (« assurance maladie ») est régi par la Loi canadienne sur la santé. Il couvre les services fournis par des médecins, ceux offerts par des hôpitaux, ainsi que la plupart des tests diagnostiques.

Les provinces et territoires peuvent également choisir de financer d'autres dépenses relatives aux soins de santé. Informez-vous auprès du ministère de la Santé de votre province ou territoire pour connaître les détails sur le régime d'assurance maladie public de votre région ou visitez le module en ligne de la Société de l'arthrite, **Comprendre le système de santé**, à arthrite.ca/education



RÉGIMES PRIVÉS D'ASSURANCE COLLECTIVE

Les régimes privés d'assurance sont habituellement parrainés par un employeur, un syndicat ou une association, permettant à la personne assurée de ne payer qu'une portion des coûts liés à son régime. Ces régimes peuvent couvrir l'entièreté ou une partie des services de soins de santé qui ne sont pas assurés par votre régime public et, pour un coût supplémentaire, peuvent souvent aussi couvrir les soins du conjoint ou de la conjointe ou des enfants. Si vous participez à un régime d'avantages sociaux collectif, vous avez probablement reçu un livret d'information ou vous avez accès à un site Web qui énonce les services de soins de santé assurés.



RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE INDIVIDUEL OU FAMILIAL

Si vous n'avez pas accès à un régime d'avantages sociaux collectif, vous pouvez souscrire à un régime d'assurance maladie individuel ou familial. Parlez à un courtier d'assurance ou à un conseiller en assurance pour obtenir plus de détails. Certaines associations et organisations offrent des régimes d'assurance maladie collectifs, comme l'Association canadienne des individus retraités (la CARP) et l'Association canadienne des automobilistes (la CAA). La couverture de groupe a pour avantage que ses coûts peuvent être répartis entre de nombreux participants, ce qui diminue votre prime d'assurance.

COMMENT ME FAIRE REMBOURSER MES MÉDICAMENTS COUVERTS?

Si vous êtes couvert par un régime d'assurance privé, vous pouvez habituellement demander le remboursement des médicaments sur ordonnance de l'une des deux façons suivantes :

- 1 La plupart des régimes remettent une carte d'assurance à leurs assurés. Apportez la carte avec vous à la pharmacie pour que le coût du médicament soit facturé directement à l'assureur par le système de facturation de la pharmacie. Il vous restera à payer la franchise ou la quote-part. Pour en apprendre davantage sur ces types de coûts à déboursier, consultez la section « Comprendre vos options d'assurance » du **Guide pour la défense des droits** de la Société de l'arthrite à arthrite.ca/defensedesdroits
- 2 Dans certains cas, vous devrez payer vos médicaments à la pharmacie, puis présenter votre reçu et un formulaire d'assurance à votre assureur, qui vous remboursera partiellement ou en totalité par la suite.



QUE PUIS-JE FAIRE SI MON TRAITEMENT N'EST PAS COUVERT PAR MON ASSURANCE PRIVÉE?

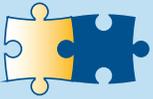
Si votre régime privé d'assurance ne couvre pas les frais de votre traitement, vous pourriez envisager de prendre les mesures suivantes :



- Recueillez les renseignements nécessaires et appelez le service des garanties de votre compagnie d'assurance pour obtenir la confirmation qu'ils ne couvrent pas votre traitement. Demandez pourquoi la compagnie ne le couvre pas. Au besoin, demandez à votre médecin de communiquer avec la compagnie d'assurance. (CONSEIL : Ayez votre numéro de police du régime, le nom ou numéro de police de votre employeur et le numéro de téléphone de votre médecin à portée de main, ainsi que le numéro d'identification du médicament (DIN), s'il y a lieu).



- Relatez à votre responsable des ressources humaines (ou à votre représentant de syndicat ou d'association) ce que la compagnie d'assurance vous a dit et expliquez-lui que votre médecin atteste que vous avez absolument besoin de ce traitement pour votre santé et votre bien-être.



- Cherchez à savoir si le traitement est exclu de tous les régimes de l'assureur, ou si votre niveau de couverture est relié à cette exclusion. S'il s'agit du dernier cas, sachez que le promoteur de votre régime a la capacité de faire exception. Vous pouvez défendre votre cause auprès du promoteur pour que l'on couvre votre traitement.



- Si la compagnie d'assurances ne couvre pas le traitement, demandez à votre médecin de lui écrire une lettre exposant les raisons pour lesquelles vous avez besoin de ce traitement. Si la demande est rejetée, vous pouvez communiquer avec le médiateur de la compagnie d'assurance afin de déposer une plainte et de demander l'annulation de sa décision.



- Si vous faites partie d'un groupe de soutien aux patients arthritiques, d'un forum de discussion en ligne ou d'un groupe de clavardage, demandez aux autres membres si leurs traitements ont pu être couverts par leur régime d'assurance.

AUTRES SOURCES DE COUVERTURE



Mis à part les régimes d'assurance privée, vous pourriez peut-être avoir accès à d'autres types de couvertures des coûts de services de soins de santé. Parmi ces autres sources de financement figurent les programmes provinciaux d'aide à l'accès et les programmes de soutien pour les patients. Pour de plus amples détails, consultez le document **Sources supplémentaires de couverture médicale**, qui se trouve dans le **Guide pour la défense des droits** de la Société de l'arthrite à arthrite.ca/defensedesdroits.

DÉFINITIONS IMPORTANTES DU DOMAINE DES ASSURANCES



Que ce soit dans le cadre de recherches pour connaître le régime de soins de santé de votre région ou parce que vous essayez de comprendre les formulaires d'assurances au travail, le langage utilisé pourrait ne pas vous être familier. Familiarisez-vous avec des définitions importantes afin d'approfondir vos connaissances sur les régimes d'assurance maladie, la facturation de services médicaux et les outils financiers grâce au **Guide pour la défense des droits** à arthrite.ca/defensedesdroits.